

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 Loi sur le travail (LTr))

- 08-11764 / 101162
Patric métal SA, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane
plieuses CNC, poinçonneuses CNC, découpage laser, soudure et atelier de peinture.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
50 H
06.03.2008–31.03.2011 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 Loi sur le travail (LTr))

- 08-11759 / 101923
Tornos SA, 2740 Moutier
usinage: 12 centres d'usinage CNC et leur alimentation automatique / fabrication
îlot A centre AXA
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
27.02.2008–28.02.2011 (Modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 Loi sur le travail (LTr))

- 08-11790 / 100578
Novartis Consumer Health SA, 1197 Prangins
production pharmaceutique, conditionnement, flux matière, logistique, service
maintenance et services supports
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
91 H, 89 F
01.01.2006–31.12.2008 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 Loi sur le travail (LTr))

- 08-11612 / 111184
Tobler Technique du Bâtiment SA, 1023 Crissier
expédition et service de nuit
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
36 H, 6 F
29.02.2008–28.02.2011 (Modification)
- 08-11637 / 108417
Lamina Technologies SA, 1400 Yverdon-les-Bains
frittage, recouvrement, sablage, rodage et pressage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H
01.04.2008–30.03.2011 (Nouveau permis)
- 08-11640 / 100606
Heraeus Materials SA, - Cossonay-Gare
départements: rectifiage, assemblage, fils, électro-érosion et redressage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
48 H, 32 F
19.02.2006–18.02.2009 (Modification)
- 08-11644 / 101755
Décovi SA, 2824 Vicques
décolletage et reprise
besoin urgent
26 H, 8 F
10.04.2008–30.04.2011 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a Loi sur le travail (LTr))

- 08-11597 / 100163
GEBERIT FABRICATION SA, 1762 Givisiez
Usine de fabrication de tubes en métal-plastique, emballage et réticulation.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
48 H
20.02.2008–31.01.2011 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1))

- 08-11638 / 108417
Lamina Technologies SA, 1400 Yverdon-les-Bains
maintenance: interventions lors de pannes des équipements de production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
01.04.2008–30.03.2011 (Nouveau permis)
- 08-11643 / 111248
Tyco Fire & Integrated Solutions SA, 1028 Prévèrenges
service technique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
3 H
01.04.2008–30.03.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a Loi sur le travail (LTr))

- 08-11641 / 111141
3PL SA, 1373 Chavornay
département Café: Déchargement des wagons
besoins spéciaux de consommation
6 H
01.04.2008–30.03.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a Loi sur le travail (LTr))

- 08-11594 / 110290
Feldschlösschen Getränke AG, 1762 Givisiez
Préparation des commandes, livraison
besoins spéciaux de consommation
12 H
01.06.2008–31.05.2011 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu (art. 24 Loi sur le travail (LTr),
art. 36 à 38 Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1))**

– 08-11376 / 100563

Nestlé Suisse S.A., 1350 Orbe

production du café soluble, stretching, service de maintenance technique

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques

84 H, 1 F

17.04.2008–30.04.2011 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

8 avril 2008

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	14
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.04.2008
Date	
Data	
Seite	2286-2289
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 633

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.